

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Daniel MACE (*suppléant de Daniel COMMAULT, absent*), Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Jean-François CORDON, Philippe HERCOUET, Claudine MOISAN, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvie HERVO

Délibération n°2023-151

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 5

**EAU-ASSAINISSEMENT
RAPPORTS 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)
EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation et l'adoption de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement

collectif et d'assainissement individuel. Ils couvrent les communes gérées en régie et en délégation de service public.

Les rapports 2022 et l'avis du Conseil communautaire seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au regard de :

- La transmission de ces rapports et de leur présentation aux conseillers communautaires,
- L'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 1^{er} septembre 2023,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ADOPTE les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ADOPTE le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement individuel (SPANC),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

26 SEP. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

27 SEP. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

27 SEP. 2023